

Séance du 22 Juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune sous la présidence de Monsieur François DODELIN, Maire.

Étaient présents :

MM. Alain GUILBERT, Jean-Pierre FORSCHLÉ, Michel FOSSÉ, Gérard LETELLIER, René DELAFOSSE, Éric BÉNARD et Serge AUDIGER.

Absents excusés :

Monsieur Guillaume LECLERCQ, donne pouvoir à Michel FOSSÉ ;
Madame Sophia SANSON ;
Monsieur Michel DAVID.

Secrétaire de Séance : Monsieur Éric BÉNARD.

Le maire propose au conseil Municipal d'ajouter une délibération pour autoriser un mandat d'intervention d'avocate pour défendre l'école et une autre délibération concernant le transfert du pouvoir de police à la communauté de commune.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des voix.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 Avril 2017 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la demande à l'unanimité des voix.

Délibération pour autoriser un mandat d'intervention d'avocate pour défendre l'école :

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à intervenir auprès de l'avocate pour défendre l'école. Les honoraires s'élèvent à 1800 € H.T soit 2160 € T.T.C.

L'assurance protection juridique prend en charge la moitié du montant.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, accepte.

Délibération concernant le transfert du pouvoir de Police à la communauté de communes :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune doit délibérer avant le 1^{er} juillet 2017 quant au transfert du pouvoir de Police du Maire, à la communauté de commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est contre ce transfert.

Délibération pour fixer le prix d'achat du terrain de M. DAUZOU et Mme CAUDEBEC :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le prix d'achat du terrain de M. DAUZOU et Mme CAUDEBEC qui va être racheté par la mairie pour l'élargissement de la rue de Chasse.

Il est proposé un prix d'achat de 5 € le m².

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, accepte.

Présentation du P.A.D.D. (Projet d'aménagement et de développement durable) :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le P.A.D.D. du PLU.

Il informe le conseil municipal que le 6 juillet 2017 aura lieu une réunion publique à la salle polyvalente.

Après lecture du P.A.D.D., le conseil municipal l'approuve à l'unanimité des voix.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des démarches qui ont été entreprises pour maintenir l'école. Un courrier a été adressé au Président de la République, qui est à ce jour sans réponse. L'avocate a pris contact avec le Tribunal Administratif et va présenter son mémoire.

Monsieur Michel FOSSÉ demande à Monsieur le Maire s'il est possible d'installer une benne à déchets verts sur la commune. Monsieur le Maire l'informe que la Communauté de Communes prendra en charge cette compétence en 2018 et qu'ils effectueront les ramassages.

Monsieur René DELAFOSSE rappelle au Conseil Municipal que l'inauguration de la voie verte « Claude LEMESLE » aura lieu le 1^{er} juillet 2017, à 9h00, à Pavilly.

Monsieur René DELAFOSSE informe le Conseil Municipal que le 17 juin 2017, ont eu lieu les Olympiades Intercommunales, avec la participation de 225 enfants.

La séance est levée à 21h10.